

56ème Colloque ASRDLF - 12ème Colloque de l'ARSR
4-6 juillet 2018 - IASI, ROUMANIE
Université Alexandru Ioan Cuza de Iași - Société Roumaine de Géographie
<https://www.asrdlf.org>

Appel à contributions pour la Session spéciale :
« Faire métropole à l'échelle régionale »

Coordinateurs :

Abdelillah HAMDOUN*, Professeur des Universités, Polytech Tours et UMR 7324 CITERES-CNRS, Université de Tours ; email : abdelillah.hamdouch@univ-tours.fr

Mario CARRIER, Professeur Titulaire, ESAD et CRAD, Université Laval, Québec ; mario.carrier@esad.ulaval.ca

Jean-Paul CARRIÈRE, Professeur Émérite, Université de Tours et CITERES, UMR 7324 du CNRS ; email : jean-paul.carriere@univ-tours.fr

Corneliu IATU, Professeur des Universités, Université A. I. Cuza de Iași ; email : ciatu@uaic.ro ; corneliu.iatu@gmail.com

* Correspondant

De plus en plus de villes, sans pouvoir prétendre au "statut" de métropole de premier rang, à forte visibilité internationale, jouent le rôle de centre urbain principal de leur région et acquièrent des caractéristiques qu'on associe habituellement aux grandes métropoles, en particulier en termes de connectivité, de fonctions supérieures, d'offre de services rares et de production de connaissances. Ce rôle, qui s'affirme au fur et à mesure que les phénomènes contemporains d'urbanisation et de métropolisation se déploient, peut se décliner sur divers plans : économique, administratif et politique, culturel et touristique... De fait, ces villes, que l'on qualifiera par commodité de « **métropoles d'envergure régionale** », constituent désormais de véritables **pivots de connectivité technique** (au plan de la logistique, des transports et des communications), et des **pôles régionaux en termes d'infrastructures de haut niveau** (hospitalières, éducatives et universitaires, de recherche et d'innovation, sportives et de loisirs, etc.). Leur attractivité et leur rayonnement se déploient naturellement à l'échelle intra-régionale mais aussi, de manière de plus en plus prégnante, aux plans national et international.

En effet, que ce soit en termes d'investissements, de localisation de sièges d'entreprises, de structures de recherche et d'innovation ou de services spécialisés aux entreprises, les métropoles d'envergure régionale s'inscrivent de plus en plus dans des **réseaux nationaux, continentaux et internationaux** au sein desquels elles entrent souvent en compétition avec d'autres métropoles (y compris étrangères). Ce phénomène est renforcé par l'économie du savoir, l'économie de services et l'économie numérique, dont les activités ont un potentiel de décentralisation beaucoup plus élevé que dans les secteurs économiques plus traditionnels. Enfin, ces métropoles constituent également des **pôles d'attractivité résidentielle**, notamment pour des catégories professionnelles à revenu moyen ou élevé (diplômés de l'enseignement supérieur, « créatifs », entrepreneurs...), et dans de nombreux cas, d'**attractivité touristique, culturelle et de loisirs**.

Au plan urbanistique, comme dans les grandes métropoles, on y voit se développer des logiques polycentriques qui impulsent une **nouvelle hiérarchie des centralités** économiques et résidentielles au sein de ces villes et de leurs régions métropolitaines. Parallèlement, de **nouvelles politiques publiques** apparaissent pour soutenir la mise en place d'infrastructures matérielles et immatérielles répondant aux besoins de connectivité technique et sociale, de créativité et d'innovation auxquels sont maintenant soumises ces villes, que ce soit dans le domaine du transport, de la recherche-développement et du transfert technologique, du

développement de clusters, du réseautage d'entreprises, etc. Ces infrastructures créent ainsi de **nouvelles externalités urbaines statiques et dynamiques** qui ont la capacité de permettre des rendements croissants aux entreprises, mais également au territoire dans son ensemble.

Pour toutes ces raisons, **ces villes et leurs régions métropolitaines constituent davantage que des agglomérations urbaines d'envergure locale ou régionale**. En termes démographiques, elles se situent de manière intermédiaire entre des agglomérations petites ou moyennes et les grandes métropoles d'envergure nationale, continentale ou mondiale. En termes relatifs (en fonction du contexte territorial national et régional dans lequel ces métropoles se situent), **leur seuil démographique pourrait ainsi être fixé dans une fourchette de 300 000 à 1 million d'habitants.**ⁱ

L'hypothèse centrale explorée dans le cadre de cette Session spéciale est que **les processus et leviers de métropolisation à l'échelle régionale se démarquent de ceux historiquement identifiés pour les grandes métropoles**. En effet, ces processus ne seraient pas impulsés au départ prioritairement par une logique classique d'attractivité extérieure, mais davantage de **valorisation par ces villes de leurs ressources locales spécifiques** (telles que leurs universités, leur histoire, leur patrimoine, leurs aménités...) qu'elles ont su préserver, développer ou créer, souvent à l'ombre des capitales nationales, ou encore par l'affirmation de leur fonction de commandement politico-administratif (en particulier dans les Etats fédéraux ou réellement décentralisés). Ces villes tentent également de transformer leur économie en s'appuyant d'abord sur un **tissu local d'entreprises** (existantes ou nouvelles), notamment dans les secteurs technologiques ou de services porteurs de croissance et d'emplois. C'est donc **l'endogénéité des leviers** sur lesquels elles s'appuient prioritairement qui les distingue des grandes métropoles nationales ou internationales.

En se focalisant sur les **processus et formes de métropolisation à l'échelle régionale**, à notre sens **encore peu abordés dans la littérature**, cette Session spéciale tente à la fois d'amorcer l'analyse de ces dynamiques spécifiques de métropolisation, et d'identifier également le rôle qu'elles jouent désormais dans la redéfinition en cours des fonctions et hiérarchies urbaines dans des espaces régionaux eux-mêmes évolutifs et aux frontières mouvantes

Calendrier – Dates importantes

20 décembre 2018 : Appel à communications

20 février 2019 : Date limite pour le dépôt des propositions de communications

20 mars 2019 : Date de notification aux auteurs de l'acceptation/refus des communications

1er juin 2019 : Date limite de dépôt des textes de communications définitifs

4-6 juillet 2018 : Dates du colloque de l'ASRDLF.

ⁱ Ce seuil, très représentatif du contexte européen, doit ainsi être relativisé en fonction de **4 paramètres** importants : 1) le niveau de population, ainsi que la densité et concentration démographique au sein du territoire national ; 2) le poids (démographique, économique, logistique...) de la métropole dans sa région, mais aussi de son aire d'influence (sur des territoires intra-régionaux comme sur ceux relevant d'autres régions limitrophes) ; 3) la concentration d'équipements et d'infrastructures de haut niveau par rapport à des espaces urbains (villes petites et moyennes), péri-urbains et ruraux de taille plus restreinte situés dans l'aire d'influence de la métropole régionale ; 4) enfin, les distances et conditions d'accessibilité et de transport qui définissent les relations spatiales et fonctionnelles de la métropole régionale avec les territoires plus périphériques de la région considérée.

De ce fait, dans certains pays à densité de population relativement faible (Australie, Canada, Pays Scandinaves, certains pays d'Afrique et d'Amérique Centrale et Latine, notamment), certaines villes moyennes (de 50 000 à 300 000 habitants) peuvent parfaitement constituer des centres métropolitains importants à l'échelle de leur région, voire au-delà. A l'inverse, dans des pays fortement peuplés et urbanisés (Chine, Inde, Etats-Unis, Japon et d'autres pays asiatiques), avec de nombreuses grandes métropoles de plusieurs millions voire dizaines de millions d'habitants, des centres urbains de 1, 2 ou 3 millions d'habitants peuvent jouer un rôle métropolitain d'envergure essentiellement régionale.